

ARRETE PORTANT CESSATION DES FONCTIONS DE REGISSEUR SUPPLEANT REGIE DE RECETTES " DROITS DE PLACE FOIRES ET MARCHES"

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'arrêté de création de la régie de recettes « Droits de place foires et marchés » en date du 1^{er} décembre 1963,

Vu l'arrêté de nomination de Madame Nathalie MANDITS régisseur titulaire en date du 20 février 2020,

Vu la délibération du conseil municipal en date du **24 mai 2020 point n°8** autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire en date du 27 janvier 2023 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 30 janvier 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Il est mis fin aux fonctions de Madame Isabelle MISIAK régisseur suppléant de la régie de recettes "Droits de place foires et marchés " à compter du 09 février 2023.

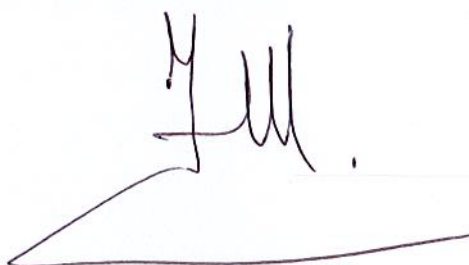
ARTICLE 2 – Monsieur le Maire de la Commune de SARREGUEMINES et le comptable public assignataire du SGC de SARREGUEMINES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarreguemines, le 31 janvier 2023



Marc-Antoine VANDERBEKEN

Le Responsable du Service de
Gestion Comptable



Marc ZINGRAFF

Le Maire de Sarreguemines
1^{er} Vice-Président de la Communauté
D'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional

Le régisseur titulaire
(avec la mention "notifié le")

Le régisseur suppléant
(avec mention "notifié le")

Madame Nathalie MANDITS

Madame Isabelle MISIAK

"notifié le 09/03/23"

notifié le 15/03/2023



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Copie transmise aux :

Régisseur titulaire – Régisseur suppléant – SCG – DRH..